



CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE
SERVICE DES TRANSPORTS

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DU PARENT DEMANDEUR
à produire dans le cas d'enfant(s)
en résidence alternée

PASS' CHARENTE TRANSPORT

Vous avez au moins un de vos enfants âgé de 6 à 18 ans qui est en résidence alternée et qui peut prétendre au chéquier "Pass' Charente Transport", délivré par le Département de la Charente.

Afin de pouvoir lui adresser ce chéquier, composé de 20 chèques réservés à son strict usage, vous devez, d'un commun accord, désigner le parent demandeur.

IDENTITE DU PARENT DEMANDEUR	IDENTITE DE L'AUTRE PARENT
<u>Nom</u> :	<u>Nom</u> :
<u>Prénom</u> :	<u>Prénom</u> :
<u>Date de naissance</u> :	<u>Date de naissance</u> :
<u>Adresse</u> :	<u>Adresse</u> :
.....
<u>Code Postal</u> :	<u>Code Postal</u> :
<u>Ville</u> :	<u>Ville</u> :

Identité des enfants en résidence alternée :

Nom : Prénoms :

Nom : Prénoms :

Nom : Prénoms :

Nom : Prénoms :

Nom : Prénoms :

Cet accord est valable pour une année et sera renouvelé automatiquement tant que les deux signataires ne l'auront pas remis en cause.

A défaut d'accord entre les parents, aucun "Pass' Charente transport" ne sera délivré.

Déclaration sur l'honneur :

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Nous nous engageons à signaler immédiatement tout changement de situation.

Fait à :, le

Signature du parent demandeur

Signature de l'autre parent